

**Volet B**

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Monit
belg



19076944

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

28 MAI 2019

Le Greffier

Dénomination

(en entier) : **SERVICE DE GESTION, D'ASSISTANCE ET DE CONSEILS AUX ENTREPRISES**

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue Auguste Piccard, 20 - 6041 GOSSELIES

N° d'entreprise : 454230610

Objet de l'acte : Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 11/12/2018.

1. Nomination statutaire

Administrateur : Mme Déborah FONTAINE remplace Mr Fabien CLAUS et achèvera son mandat qui se termine en date du 27/06/2022.

Administrateur-délégué : Mr Emmanuel VERCAEREN remplace Mr Fabien CLAUS et achèvera son mandat qui se termine en date du 27/06/2022.

2. Modifications des statuts : pouvoirs de signature.

Le pouvoir de signature à attribuer à Mme Déborah FONTAINE.

Décision du conseil d'administration du 11 décembre 2018

Par application de l'article 34 des statuts, le conseil décide à l'unanimité de déléguer à Mme Déborah Fontaine, domiciliée à Chemin de la bruyère du Coq 17, 1495 Sart-Dames-Avelines, et en son absence, à et en son absence, à Monsieur Emmanuel VERCAEREN, domicilié à 6540 LOBBES, rue des Villas, 5, tous les pouvoirs utiles à l'effet de:

1. Signer la correspondance journalière.
2. Faire ouvrir au nom de la société tous comptes en banque ou au service des comptes chèques postaux.
3. Payer en principal, intérêts et accessoires toutes sommes que la société pourrait devoir.
4. Signer, négocier, endosser tous effets de paiements, mandats, chèques, traites, billets à ordre et autres documents nécessaires, accepter, avaliser toutes traites, prolonger le délai des traites ou effets de paiements échus, faire établir et accepter toutes compensations, accepter et consentir toutes subrogations.
5. Signer les actes de placement de liquidités, ainsi que les bordereaux de vente et d'achat d'obligations, d'actions ou de toute autre produit financier.
6. Retirer au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemins de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées, se faire remettre tous dépôts, présenter les connaissements, lettres de voiture et autres documents nécessaires, signer toutes pièces et décharges.
7. Toucher et recevoir de la Banque nationale de Belgique, du Trésor belge, de toutes banques et caisses publiques et de toutes administrations, sociétés ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit; retirer toutes sommes ou valeurs consignées; de toutes sommes ou valeurs reçues donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la société.

Les pouvoirs ci-dessus conférés sont valables jusqu'au 22 novembre 2022.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

CLAUS Fabien - Rue de la Fonderie, 25 - 7000 MONS
FONTAINE Déborah - Chemin de la bruyère du Coq 17, 1495 Sart-Dames-Avelines
VERCAEREN Emmanuel - Rue des Villas 5 - 6540 Lobbes

E. VERCAEREN,
Administrateur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature